



RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 09/05/2023

La présentation des différents points est transmise en annexe

Décision	Responsable	Suivi
Approbation de l'ordre du jour		
Approbation	-	-
Accueil et présentation des enjeux et des projets de développement de la ville de Cognac par Monsieur le Maire de Cognac, Morgan Berger.		
Retour sur la réunion de la commission paritaire des chais de Cognac du 26 avril		
<u>Contexte :</u> Fin 2022 : Mandat du CA SMC pour mettre un terme aux NAO de la grille des minima de l'avenant des chais de cognac en conservant éventuellement les dispositions de l'avenant par rapport à celles du CNVS. La 1^{ère} réunion de la commission a eu lieu le 26 avril dernier. Les organisations syndicales sont majoritairement restées sur la question des négociations salariales, à l'exception d'une des organisations qui a ouvert sur les enjeux sociaux de qualité de vie au travail et d'attractivité. La position patronale tenue : mettre un terme aux négociations annuelles et enjeux sociaux à travailler dans un cadre plus large que celui du SMC car cela intéresse d'autres entreprises de la région. Rappel : - 7 dispositions plus favorables dans l'avenant / CNVS - En cas de dénonciation de l'avenant, celle-ci doit se faire au plus tard à la fin du mois de juin et l'avenant restera en vigueur 15 mois, puis seules les dispositions salariales plus favorables seront maintenues pour les anciens salariés.		
Décision : Pas de décision à prendre. En fonction des prochains échanges, la dénonciation de l'avenant pourra être mise en œuvre	T.Métais	Nouvel échange prévu avec les OS le 31 mai.
Communication autour des spiritueux produits localement		
<u>Contexte :</u> Suite à la parution de plusieurs articles dans la presse nationale, notamment sur les whiskys et les rhum produits localement, il est rappelé que s'il n'est pas possible de contrôler ce que le journaliste écrit, il est important de contrôler ce que chacun leur dit. Il importe d'être vigilant sur le fait de ne pas faire référence à l'appellation cognac pour parler d'autres spiritueux produits localement et de ne pas dénigrer l'appellation ou les marques de cognac. Il est rappelé qu'il n'y a pas eu de suite sur le guide protection de l'appellation du BNIC qui reste limitant.		
Décisions : • Accord de principe sur le fait qu'il ne faut pas d'autres IG de spiritueux que Cognac sur le territoire de l'appellation. • Vérifier auprès du Syndicat des bouilleurs de profession s'ils ont une charte éthique et les éléments sur la communication relatives aux spiritueux produits localement par rapport à la protection de l'appellation cognac.	T.Métais/P.Grimbert/ H. Bache Gabrielsen	Remonter à la Commission juridique la question du devenir du Guide des bonnes pratiques. Echanges avec les BP

Relancer le BNIC sur le guide protection de l'appellation pour se mettre d'accord sur le champ de communication possible des autres spiritueux produits localement.		
Eventuelle adhésion des Maisons Polignac et Voyer		
<u>Contexte :</u> Une première rencontre avec Mme Lesueur de la Maison Polignac, nous sommes en attente d'une candidature officielle. Rencontre prévue avec la Maison Voyer début juin.		
Décisions : Demande de recherches sur l'actionnaire de la Maison Polignac	T.Métais	Recherches à effectuer.
Questions diverses : Alcool et santé		
<u>Contexte :</u> - Publication par l'unité « less alcohol » de l'OMS d'un article avec comme ligne d'ouverture : Aucune quantité d'alcool n'est bonne à boire - Publication d'un guide : « Reportage sur l'alcool : un guide pour les journalistes - Publication d'un article : Une perspective de santé publique sur les boissons sans alcool et à faible teneur en alcool		
Décision : Point important pour l'avenir de la filière, à prendre en charge. - Prévoir une intervention de Cécile Duprez-Naudy, Hennessy et/ou autres experts Maison, lors d'un prochain CA. - Si la venue de Marc Fesneau est confirmée en juin, préparer un dossier sur le sujet pour avoir un échange.	T.Métais	Suivi avec les experts Affaires publiques Maisons Suivi avec le BNIC

Prochaine Réunion du CA SMC : 9 Juin 2023 au BNIC